

les Habitants de la Bouchère et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 21 mars 1794

Louis Grollier. —

Louis Grollier demeurant à la Bouchère en cette paroisse a fourni pour le besoin du quartier-général de la Bouchère à différentes époques

- vingt-huit moutons suivant les reconnaissances des 22 novembre 1794, 31 mars et premier avril derniers, signées Garnier, Augeron et Raynard,

l'estimation faite à 8^l pièce forme un capital de la somme de cent soixante-seize livres, de laquelle dite somme il lui a été ce jour délivré un bon²

ci 176^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

Du 1^{er} mars 1795

La veuve Dame Thalier. —

La veuve Dame Thalier demeurant à la Bouchère en cette paroisse déclare avoir fourni à l'armée catholique suivant reconnaissances des 29 janvier 1794, 12, 24 et 29 mars derniers, signées Favereau, , Augeron, Martineau, Arnaud et Caradeuc

- un veau estimé 20^l,
- moitié d'un autre veau dont l'autre moitié est restée au métayer estimée 10^l,
- 14 boisseaux de froment estimés 6^l le boisseau, valent déduction faite des mesures 79^l 16^s 4^d,
- douze autres boisseaux de froment au prix déduction que dessus valent 62^l 14^s 5^d,
- 40 charretées de foin estimées 25^l la charretée valent 1000^l,
- et enfin 12 boisseaux de froment au prix et déduction que dit équivalant 68^l 8^s,

ce qui fait au total une somme de douze cent quarante livres dix-huit sols

ci 1240^l 18^s

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.